

2022.1

2022-1

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 1^{er} février 2022**

Objet : Créations d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 1^{er} février deux mil vingt-deux à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 25 janvier 2022, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.
Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bernard FOISY, Madame Julie FOURNIER, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Séverine MAROUN, Madame Aurore THIROUX.

Avaient donné procuration : Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Marie CHAVANON à Madame Françoise KERN, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Madame Rahnia HAMA Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Julien WEIL à Madame Aurore THIROUX.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint emploi, concours santé et action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, Secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Créations d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération 2021-32 du 15 juin 2021 portant fixation du régime indemnitaire des personnels du Centre de gestion,

Vu la délibération n° 2021-51 du 5 octobre 2021 portant sur la modification du tableau des emplois permanents des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu la délibération n° 2021-82 du 23 novembre 2021 portant sur la modification du tableau des emplois permanents des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu les rapports présentés en comité technique de service le 9 juillet 2021 et comité technique général le 16 septembre 2021,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DECIDE, à l'unanimité,

De supprimer les **5 emplois** suivants suite à des départs en retraite :

- 1 emploi d'attaché hors classe,
- 3 emplois de rédacteurs principaux de 1^{ère} classe,
- 1 emploi de rédacteur.

De créer **1 emploi du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux** afin de pouvoir recruter aisément sur le poste de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

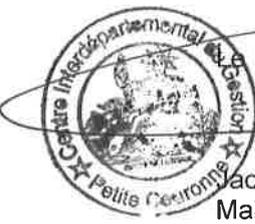
En cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ce poste, il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 84 pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès au concours d'ingénieur territorial. Sa rémunération sera établie sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux attachés territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

Article 2 : DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 12, comptes 63 et 64.

Article 3 : FIXE, ainsi qu'il suit, le tableau des emplois permanents du centre au 1^{er} février 2022 :

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	3
Administrateur hors classe	2
Administrateur	1
Directeur territorial	7
Attaché hors classe	2
Attaché principal	23
Attaché territorial	55
Attaché ou attaché principal	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	22
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	12
Rédacteur	33
Cadre d'emplois des rédacteurs	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	22
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	29
Adjoint administratif	8
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	3
Bibliothécaire principal	2
Bibliothécaire	1
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur principal	8
Ingénieur	32
Cadre d'emplois des ingénieurs	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1
Technicien	2
Cadre d'emplois des techniciens	1
Agent de maîtrise principal	5
Agent de maîtrise	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique	1
Médecin (médecine préventive)	15
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Psychologue de classe normale	2
Infirmier en soins généraux hors classe	1
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1
Infirmier en soins généraux de classe normale ou de classe supérieure ou hors classe	1
Infirmier de classe supérieure (catégorie B)	1
Assistant socio-éducatif hors classe	1
Assistant socio-éducatif	14
Cadre d'emplois des assistants socio éducatifs	1
TOTAL DES EMPLOIS	323


 Le Président,
 Jacques Alain BENISTI
 Maire de Villiers-sur-Marne